

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 septembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 40

Délégués ayant donné pouvoir : 9

Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 23/09/2025

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES: M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT **ANTHY-SUR-LEMAN**: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD **BRENTHONNE**: M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CERVENS: M. Gil THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX: Mme Chrystelle BEURRIER (est partie après la délibération n° 2025.00223, donne pouvoir à M. Serge BEL)

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX LE LYAUD: M. Joseph DEAGE LOISIN: Mme Laëtitia VENNER LULLY: M. René GIRARD

MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE
NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Sylvie COVAC, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS: Mme Annelise HERITEAU donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

SCIEZ: M. Michel DAVID donne pouvoir à Mme Fatima BOUVIER

THONON-LES-BAINS: Mme Catherine PERRIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Philippe LAHOTTE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. René GARCIN, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT

_____THONON

agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

DOUVAINE: M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° 2025.00218)

MESSERY: M. Serge BEL (est arrivé après la délibération 2025.00218)

THONON-LES-BAINS: M. Franck DALIBARD (est arrivé après la délibération n° 2025.00218)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Adèle ARVIS, Services CA Mme Carole ECHERNIER, Services CA Mme Isabelle PEZOUS, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

agglomération

N° CC2025.00210 SIAC - Modification des statuts

VU le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment ses articles L.5111-1 à L.5211-20 (EPCI dispositions communes), L.5711-1 à L. 5741-5 (syndicat mixte),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1111-8 à L. 1111-8-2, et L.5211-61 (délégations de compétences),

VU l'arrêté préfectoral n° 2003-882 du 25 avril 2003 autorisant la constitution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF DRCL BCLD-2023-0021 du 16 novembre 2023 approuvant la dernière modification statutaire du Syndicat mixte dénommé Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC), le transformant en un syndicat « à la carte »,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2025-0011 du 27 mars 2025 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,

VU la délibération du Comité Syndical du SIAC en date du 18 septembre 2025 approuvant une modification des statuts du SIAC.

CONSIDERANT l'intérêt de modifier les statuts du SIAC pour :

- retirer la mention de l'ouvrage « Passe à Poissons de Vongy » tel que demandé par les services préfectoraux par suite de sa cession gratuite ;
- de mettre à jour la rédaction relative à la participation du Syndicat au financement des études et des investissements liés aux projets de désenclavement multimodal d'intérêt supra-communautaire à l'échelle du CHABLAIS ;
- permettre de contribuer volontairement au financement de toute action de nature à consolider la présence sur le territoire du CHABLAIS d'activités de recherche et d'enseignement supérieur portant sur les enjeux lacustres du Léman ;
- permettre de contribuer volontairement au financement de toute action de nature à consolider la présence sur le territoire du CHABLAIS d'activités de recherche et d'enseignement supérieur portant sur les enjeux de santé.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE les nouveaux statuts du SIAC tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 septembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 40

Délégués ayant donné pouvoir : 9

Délégués votants: 49

Date de convocation du Conseil : 23/09/2025

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES: M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT **ANTHY-SUR-LEMAN**: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX: Mme Chrystelle BEURRIER (est partie après la délibération n° 2025.00223, donne pouvoir à M. Serge BEL)

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX LE LYAUD: M. Joseph DEAGE LOISIN: Mme Laëtitia VENNER LULLY: M. René GIRARD

MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE
NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Sylvie COVAC, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS: Mme Annelise HERITEAU donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

SCIEZ: M. Michel DAVID donne pouvoir à Mme Fatima BOUVIER

THONON-LES-BAINS: Mme Catherine PERRIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Philippe LAHOTTE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. René GARCIN, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT

____ THONON

agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

DOUVAINE: M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° 2025.00218)

MESSERY: M. Serge BEL (est arrivé après la délibération 2025.00218)

THONON-LES-BAINS: M. Franck DALIBARD (est arrivé après la délibération n° 2025.00218)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Adèle ARVIS, Services CA Mme Carole ECHERNIER, Services CA Mme Isabelle PEZOUS, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

agglomération

N° CC2025.00211

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DU CHABLAIS (SIAC) - Présentation du rapport d'activités de l'exercice 2024

VU les dispositions de l'article 40 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, et plus particulièrement sa traduction au sein de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC) dont Thonon Agglomération est membre,

VU le courrier du SIAC en date du 29 juillet 2025 transmettant à Thonon Agglomération le rapport annuel 2024.

CONSIDERANT que le rapport d'activités, obligation légale, est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions portées annuellement par le syndicat.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

PREND

acte du rapport d'activités 2024 du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du

Chablais (SIAC).

INDIQUE

que la présente délibération sera adressée à la Présidente du Syndicat

Intercommunal d'Aménagement du Chablais.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 septembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 40

Délégués ayant donné pouvoir : 9

Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 23/09/2025

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES: M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT **ANTHY-SUR-LEMAN**: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD **BRENTHONNE**: M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX: Mme Chrystelle BEURRIER (est partie après la délibération n° 2025.00223, donne pouvoir à M. Serge BEL)

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX LE LYAUD: M. Joseph DEAGE LOISIN: Mme Laëtitia VENNER LULLY: M. René GIRARD

MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE
NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Sylvie COVAC, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS: Mme Annelise HERITEAU donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

SCIEZ: M. Michel DAVID donne pouvoir à Mme Fatima BOUVIER

THONON-LES-BAINS: Mme Catherine PERRIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Philippe LAHOTTE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. René GARCIN, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT

LONON

agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

DOUVAINE: M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° 2025.00218)

MESSERY: M. Serge BEL (est arrivé après la délibération 2025.00218)

THONON-LES-BAINS: M. Franck DALIBARD (est arrivé après la délibération n° 2025.00218)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Adèle ARVIS, Services CA Mme Carole ECHERNIER, Services CA Mme Isabelle PEZOUS, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

agglomération

N° CC2025.00212

<u>POLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANCAIS (PMGF) - Présentation du rapport d'activités de l'exercice 2024</u>

VU les dispositions de l'article 40 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, et plus particulièrement sa traduction au sein de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du Pôle Métropolitain du Genevois Français dont Thonon Agglomération est membre.

CONSIDERANT que le rapport d'activités, obligation légale, est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions d'intérêt métropolitaines, afin de promouvoir un modèle d'aménagement, de développement durable et de solidarité territoriale, portées par le Pôle Métropolitain du Genevois Français au cours de l'année 2024.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

PREND

acte du rapport d'activités 2024 du PMGF.

INDIQUE

que la présente délibération sera adressée au Président du Pôle Métropolitain du

Genevois Français.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 septembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 40

Délégués ayant donné pouvoir : 9

Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 23/09/2025

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES: M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT **ANTHY-SUR-LEMAN**: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD **BRENTHONNE :** M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX: Mme Chrystelle BEURRIER (est partie après la délibération n° 2025.00223, donne pouvoir à M. Serge BEL)

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX LE LYAUD: M. Joseph DEAGE LOISIN: Mme Laëtitia VENNER LULLY: M. René GIRARD

MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE
NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Sylvie COVAC, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS: Mme Annelise HERITEAU donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

SCIEZ: M. Michel DAVID donne pouvoir à Mme Fatima BOUVIER

THONON-LES-BAINS: Mme Catherine PERRIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Philippe LAHOTTE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. René GARCIN, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT

_____ THONON

agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° 2025.00218)

MESSERY: M. Serge BEL (est arrivé après la délibération 2025.00218)

THONON-LES-BAINS: M. Franck DALIBARD (est arrivé après la délibération n° 2025.00218)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Adèle ARVIS, Services CA Mme Carole ECHERNIER, Services CA Mme Isabelle PEZOUS, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

____ THONON

agglomération

N° CC2025.00213 TERACTEM - Rapport d'activités 2024

VU l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, VU le rapport d'activité 2024 transmis par la société TERACTEM le 21 août 2025.

CONSIDERANT que le rapport d'activité, obligation légale, est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions portées annuellement par la société.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

PREND

acte du rapport d'activité 2024 de la société TERACTEM.

INDIQUE

que la présente délibération sera adressée à la société TERACTEM.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 septembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 40

Délégués ayant donné pouvoir : 9

Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 23/09/2025

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES: M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT **ANTHY-SUR-LEMAN**: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD **BRENTHONNE**: M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX: Mme Chrystelle BEURRIER (est partie après la délibération n° 2025.00223, donne pouvoir à M. Serge BEL)

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX LE LYAUD: M. Joseph DEAGE LOISIN: Mme Laëtitia VENNER LULLY: M. René GIRARD

MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE
NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE

PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Sylvie COVAC, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS: Mme Annelise HERITEAU donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

SCIEZ: M. Michel DAVID donne pouvoir à Mme Fatima BOUVIER

THONON-LES-BAINS: Mme Catherine PERRIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Philippe LAHOTTE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. René GARCIN, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT

____ THONON

agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

DOUVAINE: M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° 2025.00218)

MESSERY: M. Serge BEL (est arrivé après la délibération 2025.00218)

THONON-LES-BAINS: M. Franck DALIBARD (est arrivé après la délibération n° 2025.00218)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Adèle ARVIS, Services CA Mme Carole ECHERNIER, Services CA Mme Isabelle PEZOUS, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

agglomération

N° CC2025.00214

CONVENTION ENTRE THONON AGGLOMERATION ET L'UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS (UGAP) PORTANT SUR DES PRESTATIONS WAN PERMETTANT L'INTERCONNEXION DES SITES BUREAUTIQUES DE THONON AGGLOMERATION

VU les articles L2113-2 et L2113-4 du Code de la commande publique, définissant,

- pour le premier, les modalités d'intervention des centrales d'achat,
- pour le second, que l'acheteur qui recourt à une centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence pour les seules opérations de passation et d'exécution qu'il lui a été confiées.

VU les articles 1er, 17 et 25 du décret n° 85-801 du 30 juillet 1985 modifié, disposant, pour le premier, que l'UGAP « constitue une centrale d'achat au sens du code des marchés publics et de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005...», pour le deuxième, que « l'établissement est soumis, pour la totalité de ses achats, aux dispositions du code des marchés publics applicables à l'Etat » et, pour le troisième, que « les rapports entre l'établissement public et une collectivité [...] peuvent être définis par une convention prévoyant notamment la nature des prestations à réaliser, les conditions dans lesquelles la collectivité ou l'organisme contrôle leur exécution et les modalités de versement d'avances sur commande à l'établissement ».

CONSIDERANT que la fourniture d'un cœur de réseau WAN bureautique est nécessaire aux sites de l'agglomération.

CONSIDERANT que cette fourniture porte leur sécurisation globale et leurs interconnexions.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE

la convention annexée à la présente délibération.

AUTORISE

Monsieur le Président à signer cette convention et tout document nécessaire à la

bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 septembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 40

Délégués ayant donné pouvoir : 9

Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 23/09/2025

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES: M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT **ANTHY-SUR-LEMAN**: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX: Mme Chrystelle BEURRIER (est partie après la délibération n° 2025.00223, donne pouvoir à M. Serge BEL)

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX LE LYAUD: M. Joseph DEAGE LOISIN: Mme Laëtitia VENNER LULLY: M. René GIRARD

MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE
NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Sylvie COVAC, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS: Mme Annelise HERITEAU donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

SCIEZ: M. Michel DAVID donne pouvoir à Mme Fatima BOUVIER

THONON-LES-BAINS: Mme Catherine PERRIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Philippe LAHOTTE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. René GARCIN, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT

____ THONON

agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

DOUVAINE: M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° 2025.00218)

MESSERY: M. Serge BEL (est arrivé après la délibération 2025.00218)

THONON-LES-BAINS: M. Franck DALIBARD (est arrivé après la délibération n° 2025.00218)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Adèle ARVIS, Services CA Mme Carole ECHERNIER, Services CA Mme Isabelle PEZOUS, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

agglomération

N° CC2025.00215

MANDATS SPECIAUX - Déplacements accomplis par les élus de la communauté d'agglomération dans l'exercice de leurs fonctions - Modalités de prise en charge - 35ème convention des intercommunalités de France 2025

VU les articles L.5211-13, L.5211-14 et D.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, VU le décret n° 2006-781 du 03 juillet 2006 fixant les modalités de remboursement, VU la délibération n° DEL2017-064 relative à l'adhésion de Thonon Agglomération à l'ADCF, VU la délibération n° DEL2020-922 relative aux mandats spéciaux, VU l'avis du Bureau Communautaire en date du 24 juin 2025.

Conformément à la délibération relative aux mandats spéciaux, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire que Thonon Agglomération prenne à sa charge, le montant des inscriptions, de l'hôtel ainsi que le trajet en avion pour les 3 participants au congrès.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

ACCEPTE

la prise en charge par Thonon Agglomération des frais d'inscription, de déplacement et de séjour à la convention de l'ADCF qui se déroule à Toulouse du 8 au 10 octobre 2025 pour les personnes suivantes :

Madame Claire CHUINARD

Messieurs Christophe SONGEON et Joseph DEAGE

PRECISE

que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2025.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus Ont signé au registre : Le Président et le secrétaire de séance Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 septembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 40

Délégués ayant donné pouvoir : 9

Délégués votants: 49

Date de convocation du Conseil : 23/09/2025

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES: M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT **ANTHY-SUR-LEMAN**: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD **BRENTHONNE**: M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX: Mme Chrystelle BEURRIER (est partie après la délibération n° 2025.00223, donne pouvoir à M. Serge BEL)

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX LE LYAUD: M. Joseph DEAGE LOISIN: Mme Laëtitia VENNER LULLY: M. René GIRARD

MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE
NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Sylvie COVAC, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS: Mme Annelise HERITEAU donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

SCIEZ : M. Michel DAVID donne pouvoir à Mme Fatima BOUVIER

THONON-LES-BAINS: Mme Catherine PERRIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Philippe LAHOTTE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. René GARCIN, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT

____ THONON

agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

DOUVAINE: M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° 2025.00218)

MESSERY: M. Serge BEL (est arrivé après la délibération 2025.00218)

THONON-LES-BAINS: M. Franck DALIBARD (est arrivé après la délibération n° 2025.00218)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Adèle ARVIS, Services CA Mme Carole ECHERNIER, Services CA Mme Isabelle PEZOUS, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

agglomération

N° CC2025.00217

TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES (TASCOM) - Evolution du taux

VU les articles 3 à 7 de la loi n°72-657 du 13 juillet 1972, VU la loi de finances pour 2010 du 30 décembre 2009 (art. 77 point 1.2.4. 1), VU le Code Général des Impôts, notamment son article 1639 A bis.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

FIXE

le coefficient multiplicateur du tarif applicable aux redevables sur la taxe sur les

surfaces commerciales (TASCOM) à 1,20 à compter du 1er janvier 2026.

CHARGE

Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le Publié sur le site internet de l'agglomération, le 1 4 OCT. 2025

1 4 OCT. 2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 septembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 40

Délégués ayant donné pouvoir : 9

Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 23/09/2025

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES: M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT **ANTHY-SUR-LEMAN**: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD **BRENTHONNE**: M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX: Mme Chrystelle BEURRIER (est partie après la délibération n° 2025.00223, donne pouvoir à M. Serge BEL)

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX LE LYAUD: M. Joseph DEAGE LOISIN: Mme Laëtitia VENNER LULLY: M. René GIRARD

MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE
NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Sylvie COVAC, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS: Mme Annelise HERITEAU donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

SCIEZ: M. Michel DAVID donne pouvoir à Mme Fatima BOUVIER

THONON-LES-BAINS: Mme Catherine PERRIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Philippe LAHOTTE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. René GARCIN, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT

Liste des personnes absentes excusées :

DOUVAINE: M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° 2025.00218)

MESSERY: M. Serge BEL (est arrivé après la délibération 2025.00218)

THONON-LES-BAINS: M. Franck DALIBARD (est arrivé après la délibération n° 2025.00218)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Adèle ARVIS, Services CA Mme Carole ECHERNIER, Services CA Mme Isabelle PEZOUS, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

agglomération

N° CC2025.00218

<u>FONCTIONNEMENT 2025 DU FRANCE SERVICE ITINERANT - Convention de partenariat avec le Département</u>

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2025-0011 du 27 mars 2025 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération,

VU la délibération n° BC2025.00029 du bureau communautaire du 18 février 2025 relative aux demandes de subventions pour le fonctionnement de France services mobile.

CONSIDERANT la labellisation le 12 octobre 2021 du service itinérant de Thonon Agglomération. CONSIDERANT la notification de subvention en fonctionnement du Département relative à France services 2025 du 3 juillet 2025.

CONSIDERANT la convention annuelle de partenariat ci-jointe.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention avec le Département, précisant les modalités et les

engagements respectifs du partenariat instauré dans le cadre du dispositif

France services.

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et à signer tout document s'y

rapportant.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 septembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 43

Délégués ayant donné pouvoir : 9

Délégués votants : 52

Date de convocation du Conseil : 23/09/2025

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES: M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT **ANTHY-SUR-LEMAN**: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD **BRENTHONNE**: M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° 2025.00218)

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX: Mme Chrystelle BEURRIER (est partie après la délibération n° 2025.00223, donne pouvoir à M. Serge BEL)

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX LE LYAUD: M. Joseph DEAGE LOISIN: Mme Laëtitia VENNER LULLY: M. René GIRARD

MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL (est arrivé après la délibération 2025.00218)

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Sylvie COVAC,

Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD (est arrivé après la

délibération n° 2025.00218), Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs:

BONS-EN-CHABLAIS: Mme Annelise HERITEAU donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

SCIEZ: M. Michel DAVID donne pouvoir à Mme Fatima BOUVIER

THONON-LES-BAINS: Mme Catherine PERRIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Philippe LAHOTTE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. René GARCIN, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT

_____THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Adèle ARVIS, Services CA Mme Carole ECHERNIER, Services CA Mme Isabelle PEZOUS, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

agglomération

N° CC2025.00219

COLLECTE POUR RECYCLAGE DES DECHETS D'EMBALLAGES MENAGERS ISSUS DE LA CONSOMMATION HORS FOYER - Signature de la convention avec CITEO

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) prévoyant la généralisation au 1^{er} janvier 2025, de la collecte séparée pour recyclage des déchets d'emballage pour les produits consommés hors foyer,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2025-0011 du 27 mars 2025 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération,

VU la délibération n° BC2024.00288 du Bureau Communautaire du 24 septembre 2024 relative à la demande de subvention pour collecte en vue du recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer.

CONSIDERANT le projet « le tri partout même à la plage » de Thonon Agglomération.

CONSIDERANT la proposition de subvention de Citéo / Adelphe en faveur de la collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer.

CONSIDERANT le contrat précisant les engagements et obligations de Thonon Agglomération et de Citéo / Adelphe ci-joint.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de contrat, précisant les conditions et modalités de réalisation et de

suivi du projet « le tri partout même à la plage », de collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer et de son

financement.

AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat et à signer tout document s'y

rapportant.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 septembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 43

Délégués ayant donné pouvoir : 9

Délégués votants : 52

Date de convocation du Conseil : 23/09/2025

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES: M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT **ANTHY-SUR-LEMAN**: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD **BRENTHONNE**: M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° 2025.00218)

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX: Mme Chrystelle BEURRIER (est partie après la délibération n° 2025.00223, donne pouvoir à M. Serge BEL)

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX LE LYAUD: M. Joseph DEAGE LOISIN: Mme Laëtitia VENNER LULLY: M. René GIRARD

MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL (est arrivé après la délibération 2025.00218)

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Sylvie COVAC,

Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD (est arrivé après la

délibération n° 2025.00218), Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS: Mme Annelise HERITEAU donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

SCIEZ: M. Michel DAVID donne pouvoir à Mme Fatima BOUVIER

THONON-LES-BAINS: Mme Catherine PERRIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Philippe LAHOTTE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. René GARCIN, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Adèle ARVIS, Services CA Mme Carole ECHERNIER, Services CA Mme Isabelle PEZOUS, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

agglomération

N° CC2025.00220

VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE - CONVENTIONS AVEC LEYTON OFEE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2025-0011 du 27 mars 2025 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération.

CONSIDERANT les opérations de Thonon Agglomération passées, en-cours et futures susceptibles d'engendrer une valorisation de Certificats d'Economie d'Energie.

CONSIDERANT le dispositif de valorisation des Certificats d'Economies d'Energies.

CONSIDERANT la charte « coup de pouce chauffage des bâtiments résidentiels collectifs et tertiaires ».

CONSIDERANT la convention de partenariat avec la société LEYTON-OFEE ci-jointe.

CONSIDERANT la convention d'incitation à la réalisation d'économies d'énergies dans le cadre du dispositif « coup de pouce chauffage des bâtiments résidentiels collectifs et tertiaires » ci-jointe.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention avec la société LEYTON-OFEE, précisant les modalités et

les engagements respectifs du partenariat instauré dans le cadre de la valorisation des opérations de Thonon Agglomération éligibles aux Certificats

d'Economies d'Energie.

APPROUVE le projet de convention d'incitation à la réalisation d'économies d'énergies dans

le cadre du dispositif « coup de pouce chauffage des bâtiments résidentiels

collectifs et tertiaires » avec la société LEYTON-OFEE.

AUTORISE Monsieur le Président à signer lesdites conventions et à signer tout document

s'y rapportant.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 septembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 43

Délégués ayant donné pouvoir : 9

Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil : 23/09/2025

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES: M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT **ANTHY-SUR-LEMAN**: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD **BRENTHONNE**: M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° 2025.00218)

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX: Mme Chrystelle BEURRIER (est partie après la délibération n° 2025.00223, donne pouvoir à M. Serge BEL)

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX LE LYAUD: M. Joseph DEAGE LOISIN: Mme Laëtitia VENNER LULLY: M. René GIRARD

MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL (est arrivé après la délibération 2025.00218)

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Sylvie COVAC,

Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD (est arrivé après la

délibération n° 2025.00218), Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS: Mme Annelise HERITEAU donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

SCIEZ: M. Michel DAVID donne pouvoir à Mme Fatima BOUVIER

THONON-LES-BAINS: Mme Catherine PERRIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Philippe LAHOTTE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. René GARCIN, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT

____ THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Adèle ARVIS, Services CA Mme Carole ECHERNIER, Services CA Mme Isabelle PEZOUS, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

agglomération

N° CC2025.00221

<u>CREATION D'UNE MAISON DE L'AGGLOMERATION ET D'UN CENTRE ASSOCIE A LA CITE DES METIERS DU GRAND GENEVE - Convention de subvention avec le Département</u>

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2025-0011 du 27 mars 2025 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération,

VU la délibération n° BC2024.000359 du Bureau Communautaire du 5 novembre 2024 relative à la demande de subvention au titre du fonds départemental des investissements structurants.

CONSIDERANT la création d'une Maison de l'Agglomération et d'un centre associé à la cité des Métiers du Grand Genève.

CONSIDERANT la notification de subvention du Département en date du 20 août 2025.

CONSIDERANT la convention de subvention entre Thonon Agglomération et le Département ci-jointe.

Chrystelle BEURRIER ET Richard BAUD, intéressés, ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention ci-joint définissant les modalités de versement de la

subvention du Département au titre du Fonds Départemental d'Intervention Structurantes pour la création d'une Maison de l'Agglomération et d'un centre

associé à la cité des Métiers du Grand Genève.

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et à signer tout document s'y

rapportant.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 septembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 43

Délégués ayant donné pouvoir : 9

Délégués votants : 52

Date de convocation du Conseil : 23/09/2025

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES: M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT **ANTHY-SUR-LEMAN**: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD **BRENTHONNE :** M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° 2025.00218)

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX: Mme Chrystelle BEURRIER (est partie après la délibération n° 2025.00223, donne pouvoir à M. Serge BEL)

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX LE LYAUD: M. Joseph DEAGE LOISIN: Mme Laëtitia VENNER LULLY: M. René GIRARD

MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL (est arrivé après la délibération 2025.00218)

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Sylvie COVAC,

Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD (est arrivé après la

délibération n° 2025.00218), Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS: Mme Annelise HERITEAU donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

SCIEZ: M. Michel DAVID donne pouvoir à Mme Fatima BOUVIER

THONON-LES-BAINS: Mme Catherine PERRIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Philippe LAHOTTE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. René GARCIN, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT

_____THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Adèle ARVIS, Services CA Mme Carole ECHERNIER, Services CA Mme Isabelle PEZOUS, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

agglomération

N° CC2025.00222

DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT - « DUO » - Thonon-les-Bains

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, VU l'article 2298 du Code civil,

VU la délibération du Conseil Communautaire n° CC000326 du 29 janvier 2019 relative à la garantie d'emprunt pour les opérations de logements locatifs sociaux,

VU le Contrat de Prêt n° 168641 signé entre HALPADES, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations, joint à la présente délibération,

VU la délibération initiale n° CC2025.00153 du Conseil Communautaire du 24 juin 2025, accordant la demande de garantie d'emprunt pour l'opération « DUO » à Thonon-les-Bains.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de préciser que la garantie d'emprunt concerne une somme de 397 077 euros au lieu de 178 950 euros.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

COMPLÉTE la délibération initiale n° CC2025.00153 du Conseil Communautaire du 24 juin 2025

accordant la demande de garantie d'emprunt pour l'opération « DUO » à Thonon-les-

Bains.

PRECISE que la garantie d'emprunt concerne une somme de 397 077 euros au lieu de 178 950

euros.

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention et à procéder à toutes les démarches

nécessaires.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 septembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 43

Délégués ayant donné pouvoir : 9

Délégués votants : 52

Date de convocation du Conseil : 23/09/2025

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES: M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT **ANTHY-SUR-LEMAN**: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD **BRENTHONNE**: M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CERVENS: M. Gil THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° 2025.00218)

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX: Mme Chrystelle BEURRIER (est partie après la délibération n° 2025.00223, donne pouvoir à M. Serge BEL)

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX LE LYAUD: M. Joseph DEAGE LOISIN: Mme Laëtitia VENNER LULLY: M. René GIRARD

MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL (est arrivé après la délibération 2025.00218)

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Sylvie COVAC,

Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD (est arrivé après la

délibération n° 2025.00218), Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS: Mme Annelise HERITEAU donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

SCIEZ: M. Michel DAVID donne pouvoir à Mme Fatima BOUVIER

THONON-LES-BAINS: Mme Catherine PERRIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Philippe LAHOTTE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. René GARCIN, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT

____ THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Adèle ARVIS, Services CA Mme Carole ECHERNIER, Services CA Mme Isabelle PEZOUS, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

Secrétaire de séance

agglomération

N° CC2025.00223

APPEL A PROJETS CONTRAT DE VILLE - Attribution de subventions

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2025-0011 du 27 mars 2025 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération,

VU la circulaire du 31 août 2023 fixant les modalités méthodologiques d'élaboration de la nouvelle génération 2024-2030 des contrats de ville,

VU la délibération n° CC024.00310 du Conseil Communautaire du 24 septembre 2024 approuvant le contrat de ville – engagement quartiers 2024-2030.

CONSIDERANT le lancement d'un appel à projets en février 2025 dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs définis au sein de la circulaire du 31 août 2023.

CONSIDERANT l'inscription de l'enveloppe dédiée de 50 000 € au budget 2025.

CONSIDERANT la validation des financements décrits ci-dessous par le comité technique :

 Le projet « QE » (Quartiers d'été) de l'AS Thonon s'inscrit dans le cadre de l'opération « Quartiers d'été » et a pour objectif de favoriser la pratique du football des filles dans les agorespaces et de proposer un tournoi inter quartiers à Thonon.

Subvention proposée : 400 €

 Le projet « Vers elles – Vers soi » de Aulps art explorer vise à créer un film d'animation à partir d'une enquête sociologique qui sera menée sur le rapport aux droits et à l'égalité des femmes du quartier de la Versoie à Thonon.

Subvention proposée : 3 000 €

Le projet « Au chœur de l'école » » proposé par l'école de musique et de danse de Thonon-les-Bains (EMDT) : consiste à initier les élèves de l'école primaire de la Grangette à Thonon (quartier de la Versoie) à la pratique du chant.

Subvention proposée : 4 000 €

 Le projet « Cursus passerelle » porté par l'EMDT s'inscrit dans la continuité de l'action « Orchestre à l'école » financé par l'Etat en prenant en charge, en petit groupe, les élèves des quartiers thononais sortis du dispositif (entrée au collège) qui souhaitent poursuivre leur apprentissage musical.

Subvention proposée : 5 500 €

 Le projet « M'ar'di et jeu'di aux Crêts » permet d'étendre « Quartiers d'été » en dehors de Thonon-les-Bains. Le foyer culturel propose des activités culturelles et des jeux les mardis et jeudis de juillet au quartier des Crêts à Sciez.

Subvention proposée : 780 €

- Le projet « un souffle d'air » est porté par les bailleurs Léman Habitat, Halpades et Haute-Savoie Habitat et Thonon agglomération. Il vise à réhabiliter une pièce de 3 logements situés dans les quartiers d'habitat social de Chens-sur-Léman, Sciez et Yvoire avec l'accompagnement d'une art thérapeute pour les personnes en fragilités sociales. L'Etat finance les interventions faites dans le parc de Haute-Savoie Habitat.

Subvention proposée : 3 800 €

Le projet « Tout conte fait » porté par La compagnie des gens d'ici a pour objectif de faire connaître et réécrire ou réinterpréter des contes ancestraux et contemporains, d'ici et d'ailleurs de manière participative. L'action a eu lieu en partie dans le cadre de « Quartiers d'été » dans les quartiers d'habitat social thononais de Vongy et Collonges.

Subvention proposée : 2 500 €

agglomération

- Le projet « Les rdvs de l'été » mené par Ludo labo permet une présence régulière dans les quartiers à travers la pratique du football, floorball et d'autres sports dans les agorespaces des différents quartiers d'habitat social thononais.

Subvention proposée: 400 €

- Le projet « Quartiers d'été: jouons dehors » de Savoie impro favorise le lien social de manière intergénérationnelle en proposant aux habitants des quartiers d'habitat social thononais de Collonges et la Versoie, ainsi que des Crêts situés à Sciez, d'imaginer des histoires et en jouant ensemble.

Subvention proposée : 1 000 €

- Le projet « Battles d'impro et Gala d'improvisation théâtrale » proposé par Savoie Impro : il consiste à faire découvrir le match d'improvisation théâtrale aux jeunes des quartiers d'habitat social thononais en favorisant la mixité (jeunes suivis par l'EPDA et club jeune).
 Subvention proposée : 2 500 €
- Le projet « Les murmures du macadam 2025 » proposé par l'association Thonon Evènements : il consiste à proposer des ateliers et spectacles au sein du QPV et quartiers d'habitat social de Thonon-les-bains afin de permettre l'effectivité des droits culturels pour tous. Les murmures du Macadam sont un prélude des fondus du Macadam. Subvention proposée : 5 000 €
- Le projet «TRAMPOLINE&CIE en bas de chez vous » est porté par la future crèche Trampoline & cie qui s'est associé avec La compagnie des gens d'ici et Aulps Art explorer (ce dernier financé par l'Etat) dans le cadre de Quartiers d'été pour réaliser le « Village des Z 'arts ». Trampoline & cie a apporté des jeux libres aux tout-petits des quartiers d'habitat social thononais de Collonges et Vongy. Subvention proposée : 1 500 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE

le versement des subventions proposées ci-dessus.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus Ont signé au registre : Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 septembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 42

Délégués ayant donné pouvoir : 10

Délégués votants : 52

Date de convocation du Conseil : 23/09/2025

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES: M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT **ANTHY-SUR-LEMAN**: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° 2025.00218)

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD FESSY: M. Patrick CONDEVAUX LE LYAUD: M. Joseph DEAGE LOISIN: Mme Laëtitia VENNER LULLY: M. René GIRARD

MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL (est arrivé après la délibération 2025.00218)

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Sylvie COVAC,

Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD (est arrivé après la

délibération n° 2025.00218), Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS: Mme Annelise HERITEAU donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

EXCENEVEX: Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à M. Serge BEL (est partie après la délibération n° 2025.00223)

SCIEZ: M. Michel DAVID donne pouvoir à Mme Fatima BOUVIER

THONON-LES-BAINS: Mme Catherine PERRIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Philippe LAHOTTE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. René GARCIN, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Adèle ARVIS, Services CA Mme Carole ECHERNIER, Services CA Mme Isabelle PEZOUS, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

Secrétaire de séance

agglomération

N° CC2025.00224

PRESENTATION RAPPORT TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES (Délégation de Service Public) - 2024

VU l'article L3135-1 du Code de la commande publique,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° CC001548 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 23 novembre 2021 approuvant le choix du délégataire pour l'exploitation du service public de transports routiers de personnes de Thonon Agglomération,

VU le contrat de délégation de service public de transports routiers de personnes de Thonon Agglomération signé en date du 27 décembre 2021,

VU la délibération n° CC001649 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 25 janvier 2022 approuvant l'avenant n° 1 permettant la cession du contrat de délégation de service public de transports routiers de personnes de Thonon Agglomération à la société dédiée « RDB Thonon,

VU la délibération n° CC001739 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 29 mars 2022 approuvant l'avenant n° 2 portant adoption des modifications des dates de prise en charge des services de mobilité par le délégataire,

VU la délibération n° CC2394 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 24 octobre 2023 approuvant l'avenant n° 3 portant points de restructuration du Réseau STAR'T,

VU la délibération n° CC00089 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 26 mars 2024 approuvant l'avenant n° 4 portant points de restructuration du Réseau STAR'T et l'évolution du parc VAE,

VU la délibération n° CC2024.00266 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 24 Juillet 2024 approuvant l'avenant n°5 portant modification des lignes H - J - L - P,

VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 30 septembre 2025.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

PREND

acte du rapport annuel 2024 concernant le fonctionnement du réseau de Transport collectif de voyageurs établi par le délégataire RDB Thonon.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus Ont signé au registre : Le Président et le secrétaire de séance Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 septembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 42

Délégués ayant donné pouvoir : 10

Délégués votants : 52

Date de convocation du Conseil : 23/09/2025

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT **ANTHY-SUR-LEMAN :** Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° 2025.00218)

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD FESSY: M. Patrick CONDEVAUX LE LYAUD: M. Joseph DEAGE LOISIN: Mme Laëtitia VENNER LULLY: M. René GIRARD

MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL (est arrivé après la délibération 2025.00218)

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Sylvie COVAC,

Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD (est arrivé après la

délibération n° 2025.00218), Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS: Mme Annelise HERITEAU donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

EXCENEVEX: Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à M. Serge BEL (est partie après la délibération n° 2025.00223)

SCIEZ: M. Michel DAVID donne pouvoir à Mme Fatima BOUVIER

THONON-LES-BAINS: Mme Catherine PERRIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Philippe LAHOTTE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. René GARCIN, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Adèle ARVIS, Services CA Mme Carole ECHERNIER, Services CA Mme Isabelle PEZOUS, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

Secrétaire de séance

agglomération

N° CC2025.00225

COMMANDE PUBLIQUE / MOBILITE - INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT - CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA CREATION DE MINI-GARES ROUTIERES - Autorisation de signer l'avenant

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU le Code de la commande publique (CCP),

VU la convention portant transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement de trois mini-gares à Thonon-les-Bains.

CONSIDERANT que les marchés ci-dessous listés ont précédemment fait l'objet d'une attribution :

Lot	Attributaire	Montant € HT
Mini gare routière Place de Crête		
1 – VRD	MAURICE CRUZ MERMY TP (74200)	167 833.00
2 – Revêtements de chaussées	COLAS France (74550)	109 988,00
Mini gare av. du Forchat / Bd du	Pré Cergues	A FRANKS NO
1 – VRD	MAURICE CRUZ MERMY TP (74200)	698 743,00
2 – Revêtements de chaussées	COLAS France (74550)	589 225,00
Mini gare av. Jules Ferry		
1 – VRD	COLAS France (74550)	414 000,00
– Revêtements de chaussées NGE ROUTES (74370)		208 539,84

CONSIDERANT la clé de répartition suivante initialement établie :

- 52,38 % pour Thonon Agglomération,
- 47,62 % pour la commune de Thonon-les-Bains.

CONSIDERANT qu'appliquée aux montant des marchés de travaux, les participations respectives au financement de l'opération totale, dont le montant global (6 lots) est de 2 196 528,84 € HT, étaient les suivantes :

- Thonon Agglomération: 1 150 541,81 € HT,
- La commune de Thonon-les-Bains : 1 045 987,03 € HT.

CONSIDERANT qu'un avenant conclu pour le lot n° 1 en ce qui concerne la mini gare routière située Av. du Forchat / Bd du Pré Cergues, d'un montant de 29 289,50 euros hors taxes, portant le montant de ce marché de 698 743,00 euros hors taxes à 728 032,50 euros hors taxes. Cet avenant a été autorisé à être signé par le Conseil Municipal de la commune de Thonon-les-Bains et le Conseil Communautaire de Thonon Agglomération. La somme en plus-value est toutefois à la charge exclusive de la Commune.

CONSIDERANT qu'un avenant d'un montant de 29 576,65 euros hors taxes est également à conclure pour la mini-gare routière située sur l'avenue Jules Ferry. En effet, suite à la décision de Thonon Agglomération de ne pas renouveler le réseau d'eaux usées pour le moment, le programme a dû être ajusté, occasionnant la création de deux prix nouveaux dont l'un à la charge de Thonon Agglomération pour un montant de 12 472,20 euros hors taxes. Un avenant n° 2 d'un montant de 1 163,40 euros hors taxes est également prévu, à la charge exclusive de la Commune.

CONSIDERANT la décision de Thonon Agglomération signifiée à la commune de Thonon-les-Bains d'abandonner le projet de mini gare routière sur la Place de Crête, il convient de résilier les deux marchés de travaux qui avaient été signés avec les entreprises.

CONSIDERANT le bilan de l'opération pour l'ensemble des mini gares routières, le taux de répartition appliqué pour les prestations communes, les avenants cités et les résiliations ci-dessus évoquées.

CONSIDERANT que les financeurs exigent qu'un seul interlocuteur par projet soit à l'origine des sollicitations de subvention, la commune de Thonon-les-Bains a procédé au dépôt des demandes.

___ THONON agglomération

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE

la présente modification à la convention portant transfert temporaire de la maîtrise

d'ouvrage.

AUTORISE Monsieur Cyril DEMOLIS, 4ème Vice-Président de Thonon Agglomération à signer

l'avenant n° 2 joint à la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 1 4 CCT. 2025

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 1 4 0CT. 2025



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 septembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 42

Délégués ayant donné pouvoir : 10

Délégués votants : 52

Date de convocation du Conseil : 23/09/2025

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES: M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT **ANTHY-SUR-LEMAN**: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CERVENS: M. Gil THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° 2025.00218)

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD FESSY: M. Patrick CONDEVAUX LE LYAUD: M. Joseph DEAGE LOISIN: Mme Laëtitia VENNER LULLY: M. René GIRARD

MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL (est arrivé après la délibération 2025.00218)

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Sylvie COVAC,

Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD (est arrivé après la

délibération n° 2025.00218), Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS: Mme Annelise HERITEAU donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

EXCENEVEX: Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à M. Serge BEL (est partie après la délibération n° 2025.00223)

SCIEZ: M. Michel DAVID donne pouvoir à Mme Fatima BOUVIER

THONON-LES-BAINS: Mme Catherine PERRIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Philippe LAHOTTE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. René GARCIN, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT

Liste des personnes absentes excusées :

<u>Liste des personnes absentes :</u>

THONON-LES-BAINS: M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Adèle ARVIS, Services CA Mme Carole ECHERNIER, Services CA Mme Isabelle PEZOUS, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

Secrétaire de séance

agglomération

N° CC2025.00226

<u>CONVENTION TRIPARTITE D'ENCAISSEMENT ET DE REVERSEMENT DE RECETTES – Maison de Mobilité de Thonon-les-Bains</u>

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code des Transports,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil régional n°CP-2024-06 / 02-86252 du 27 juin 2024 approuvant les 5 avenants types, venant modifier les conventions types d'encaissement et de reversement de recettes pour le compte de tiers validées par les délibérations n° 16.17.540 et n° 17.171243.

CONSIDERANT qu'il convient d'établir une convention tripartite entre la Région Rhône-Alpes, RDB Thonon (gestionnaire du point de vente de la Boutique Transport STAR'T) et de Thonon Agglomération.

CONSIDERANT qu'il convient de définir les modalités d'encaissement et de reversement des recettes liées à la vente des titres du réseau cars Région de la Haute-Savoie par le prestataire RDB Thonon, gestionnaire de la Maison de la Mobilité de Thonon-les-Bains.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la convention tripartite sur les modalités d'encaissement et de reversement des

recettes liées à la vente des titres du réseau cars Région de la Haute-Savoie par le prestataire RDB Thonon, gestionnaire de la Maison de la Mobilité de Thonon-

les Bains.

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus Ont signé au registre : Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 septembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 42

Délégués ayant donné pouvoir : 10

Délégués votants : 52

Date de convocation du Conseil : 23/09/2025

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES: M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT **ANTHY-SUR-LEMAN**: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° 2025.00218)

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD FESSY: M. Patrick CONDEVAUX LE LYAUD: M. Joseph DEAGE LOISIN: Mme Laëtitia VENNER LULLY: M. René GIRARD

MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL (est arrivé après la délibération 2025.00218)

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Sylvie COVAC,

Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD (est arrivé après la

délibération n° 2025.00218), Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS: Mme Annelise HERITEAU donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

EXCENEVEX: Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à M. Serge BEL (est partie après la délibération n° 2025.00223)

SCIEZ: M. Michel DAVID donne pouvoir à Mme Fatima BOUVIER

THONON-LES-BAINS: Mme Catherine PERRIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Philippe LAHOTTE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. René GARCIN, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Adèle ARVIS, Services CA Mme Carole ECHERNIER, Services CA Mme Isabelle PEZOUS, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

Secrétaire de séance

agglomération

N° CC2025.00227

PLAN DE MOBILITE EMPLOYEUR - Thonon Agglomération

VU l'article 82 de la Loi d'Orientation des mobilités (LOM) de 2019 concernant l'établissement des Plans de Mobilité Employeur,

VU la délibération n° CC000802 du Conseil Communautaire du 25 février 2020 portant approbation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), et de son action 4.1.1 « Engager un Plan de Mobilité à l'échelle de Thonon Agglomération »,

VU l'avis favorable émis en Comité Social Territorial de Thonon Agglomération le 30 juin 2025 pour l'adoption du Plan de Mobilité Employeur de l'EPCI.

CONSIDERANT que Thonon Agglomération est Autorité Organisatrice des Mobilités et doit impulser le changement des modes de déplacement pour répondre aux enjeux de transition énergétique et de santé publique.

CONSIDERANT l'engagement de Thonon Agglomération dans une démarche globale de réduction des émissions de gaz à effet de serre et autres polluants atmosphériques délétères, pour améliorer la qualité de l'air locale et préserver la santé des habitants du territoire, notamment cadré par son PCAET.

CONSIDERANT que Thonon Agglomération se doit d'être une collectivité éco-exemplaire d'après ce même PCAET.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE

le plan d'actions du Plan de Mobilité Employeur de Thonon Agglomération.

Le secrétaire de séance

AUTORISE

le service Mobilité et les services associés de la collectivité à poursuivre et

structurer la mise en œuvre dudit Plan.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 septembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 42

Délégués ayant donné pouvoir : 10

Délégués votants : 52

Date de convocation du Conseil : 23/09/2025

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES: M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT ANTHY-SUR-LEMAN: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD **BRENTHONNE**: M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° 2025.00218)

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD FESSY: M. Patrick CONDEVAUX LE LYAUD: M. Joseph DEAGE LOISIN: Mme Laëtitia VENNER LULLY: M. René GIRARD

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL (est arrivé après la délibération 2025.00218)

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Sylvie COVAC,

Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD (est arrivé après la

délibération n° 2025.00218), Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS: Mme Annelise HERITEAU donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

EXCENEVEX: Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à M. Serge BEL (est partie après la délibération n° 2025.00223)

SCIEZ: M. Michel DAVID donne pouvoir à Mme Fatima BOUVIER

THONON-LES-BAINS: Mme Catherine PERRIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Philippe LAHOTTE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. René GARCIN, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT

_____ THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Adèle ARVIS, Services CA Mme Carole ECHERNIER, Services CA Mme Isabelle PEZOUS, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

Secrétaire de séance

agglomération

N° CC2025.00228

OCCUPATION ET UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC - Arrêt de bus de Thonon Agglomération

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2025-0011 du 27 mars 2025 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération,

VU le Code de la Voirie Routière, notamment son article L113-2.

CONSIDERANT que Thonon Agglomération est compétent pour « la réalisation, gestion et l'entretien des arrêts bus ».

CONSIDERANT qu'il convient de définir entre la commune et Thonon agglomération les modalités, les missions d'interventions et travaux, et les conditions d'occupation du domaine public.

CONSIDERANT l'intérêt d'établir une convention pour la gestion et l'entretien des arrêts de bus sur l'agglomération de Thonon Agglomération et de préciser l'autorisation d'occupation du domaine public et de répartir les rôles.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

les termes de la convention d'autorisation de voirie et d'entretien sur la **APPROUVE**

commune.

Monsieur le Président ou Monsieur Cyril DEMOLIS, 4ème Vice-Président de **AUTORISE**

Thonon Agglomération, à signer cette convention avec toutes les communes concernées au vu de la liste des emplacements annexés à la présente

délibération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le

1 4 OCT. 2025 Publié sur le site internet de l'agglomération, le 1 4 007, 2025



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 septembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 42

Délégués ayant donné pouvoir : 10

Délégués votants : 52

Date de convocation du Conseil : 23/09/2025

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT **ANTHY-SUR-LEMAN :** Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD **BRENTHONNE :** M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° 2025.00218)

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD FESSY: M. Patrick CONDEVAUX LE LYAUD: M. Joseph DEAGE LOISIN: Mme Laëtitia VENNER LULLY: M. René GIRARD

MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL (est arrivé après la délibération 2025.00218)

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Sylvie COVAC,

Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD (est arrivé après la

délibération n° 2025.00218), Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS: Mme Annelise HERITEAU donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

EXCENEVEX: Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à M. Serge BEL (est partie après la délibération n° 2025.00223)

SCIEZ: M. Michel DAVID donne pouvoir à Mme Fatima BOUVIER

THONON-LES-BAINS: Mme Catherine PERRIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Philippe LAHOTTE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. René GARCIN, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT

_____THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Adèle ARVIS, Services CA Mme Carole ECHERNIER, Services CA Mme Isabelle PEZOUS, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

Secrétaire de séance

agglomération

N° CC2025.00229 RATP DEVELOPPEMENT - Vente Bus

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants, L.2122-21 et L.2122-22 (10°),

VU L'article L.2211-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

CONSIDERANT que texte la Communauté d'agglomération est propriétaire de biens mobiliers faisant partie du domaine mobilier privé et dont elle n'a plus l'utilité

CONSIDERANT la Communauté d'agglomération souhaite favoriser le réemploi des matériels usagés dont elle n'a plus l'utilité, et participer ainsi à une démarche d'économie circulaire.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE la cession en gré à gré des deux autobus immatriculés (DM-653-MC et DM-525-

MC) à la société RATP Développement.

FIXE le prix de cession sur la base de l'estimation de la valeur résiduelle réalisée par

les services techniques et financiers de Thonon Agglomération.

DONNE mandat à Monsieur le Président pour signer tout document relatif à cette

opération de cession.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 septembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 42

Délégués ayant donné pouvoir : 10

Délégués votants : 52

Date de convocation du Conseil : 23/09/2025

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES: M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT **ANTHY-SUR-LEMAN**: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD **BRENTHONNE**: M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° 2025.00218)

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD FESSY: M. Patrick CONDEVAUX LE LYAUD: M. Joseph DEAGE LOISIN: Mme Laëtitia VENNER LULLY: M. René GIRARD

MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL (est arrivé après la délibération 2025.00218)

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Sylvie COVAC,

Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD (est arrivé après la

délibération n° 2025.00218), Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS: Mme Annelise HERITEAU donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

EXCENEVEX: Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à M. Serge BEL (est partie après la délibération n° 2025.00223)

SCIEZ: M. Michel DAVID donne pouvoir à Mme Fatima BOUVIER

THONON-LES-BAINS: Mme Catherine PERRIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Philippe LAHOTTE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. René GARCIN, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT

_____ THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Adèle ARVIS, Services CA Mme Carole ECHERNIER, Services CA Mme Isabelle PEZOUS, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

Secrétaire de séance

agglomération

N° CC2025.00230

EAU - Adoption du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) – Exercice 2024

VU le Code Général des Collectivité territoriales et notamment son article L.2224-5, VU le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable joint en annexe, VU l'avis du Conseil d'Exploitation de la régie d'eau potable du 02 septembre 2025, VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 30 septembre 2025.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE

le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de Thonon Agglomération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus Ont signé au registre : Le Président et le secrétaire de séance Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 septembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 42

Délégués ayant donné pouvoir : 10

Délégués votants : 52

Date de convocation du Conseil : 23/09/2025

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES: M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT **ANTHY-SUR-LEMAN**: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° 2025.00218)

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD FESSY: M. Patrick CONDEVAUX LE LYAUD: M. Joseph DEAGE LOISIN: Mme Laëtitia VENNER LULLY: M. René GIRARD

MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL (est arrivé après la délibération 2025.00218)

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Sylvie COVAC,

Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD (est arrivé après la

délibération n° 2025.00218), Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS: Mme Annelise HERITEAU donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

EXCENEVEX: Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à M. Serge BEL (est partie après la délibération n° 2025.00223)

SCIEZ: M. Michel DAVID donne pouvoir à Mme Fatima BOUVIER

THONON-LES-BAINS: Mme Catherine PERRIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Philippe LAHOTTE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. René GARCIN, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT

_____THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

<u>Liste des personnes absentes :</u>

THONON-LES-BAINS: M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Adèle ARVIS, Services CA Mme Carole ECHERNIER, Services CA Mme Isabelle PEZOUS, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

Secrétaire de séance

agglomération

N° CC2025.00231

ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - Adoption du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) – Exercice 2024

VU le Code Général des Collectivité territoriales et notamment l'article L2224-5, VU les rapports annuels 2024 sur le prix et la qualité du service public en matière d'assainissement collectif et non collectif.

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 30 septembre 2025.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE

les rapports annuels 2024 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif de Thonon Agglomération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus Ont signé au registre : Le Président et le secrétaire de séance Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 septembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 42

Délégués ayant donné pouvoir : 10

Délégués votants : 52

Date de convocation du Conseil : 23/09/2025

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES: M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT **ANTHY-SUR-LEMAN**: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD **BRENTHONNE**: M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° 2025.00218)

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD FESSY: M. Patrick CONDEVAUX LE LYAUD: M. Joseph DEAGE LOISIN: Mme Laëtitia VENNER LULLY: M. René GIRARD

MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL (est arrivé après la délibération 2025.00218)

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Sylvie COVAC,

Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD (est arrivé après la

délibération n° 2025.00218), Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS: Mme Annelise HERITEAU donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

EXCENEVEX: Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à M. Serge BEL (est partie après la délibération n° 2025.00223)

SCIEZ: M. Michel DAVID donne pouvoir à Mme Fatima BOUVIER

THONON-LES-BAINS: Mme Catherine PERRIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Philippe LAHOTTE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. René GARCIN, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT

____ THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Adèle ARVIS, Services CA Mme Carole ECHERNIER, Services CA Mme Isabelle PEZOUS, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

Secrétaire de séance

agglomération

N° CC2025.00232

COMMANDE PUBLIQUE / GRAND CYCLE DE L'EAU - APPEL D'OFFRES OUVERT N° AOO-2025-06(ASS) — AMO JURIDIQUE, TECHNIQUE ET FINANCIERE POUR LA CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION DE DOUVAINE ET DEMOLITION DE L'OUVRAGE EXISTANT - Autorisation de signature du marché

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU le Code de la commande publique (CCP),

VU la consultation lancée sous la forme d'une procédure concurrentielle avec négociation, dans laquelle se sont tenues une première phase pour la sélection des candidatures et une seconde phase pour le choix de l'attributaire, selon les dispositions des articles L. 2124-3, et R. 2124-3-4° du Code de la commande publique.

CONSIDERANT le contexte démographique relatant les évolutions de population constatées dans les communes du territoire de Thonon Agglomération.

CONSIDERANT l'échéance de l'arrêté d'exploitation de la station d'épuration existante en fin d'année 2030.

CONSIDERANT le constat fait en exploitation de l'atteinte des limites de charges de l'actuel ouvrage. CONSIDERANT l'étude diagnostic effectuée en 2023.

CONSIDERANT les dites conclusions portant nécessité de construire une nouvelle installation.

CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence en date du 09/04/2025 publié sur les supports de publication suivants : BOAMP, JOUE, profil acheteur de la collectivité marchéspublics.info et son site internet.

CONSIDERANT la durée maxi de la mission portée à 8 ans (selon 5 ans suivie d'une période de garantie 3 ans).

CONSIDERANT la prise d'effet du marché à la notification.

CONSIDERANT les offres réceptionnées pour chacune des deux phases.

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres établi conformément aux critères de sélection, pour chaque phase, fixés par le règlement de consultation.

CONSIDERANT le résultat final du classement des offres.

CONSIDERANT la décision de la commission d'appel d'offres du 26/08/2025 portant attribution du marché.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché AOO-2025-06(ASS) attribué à la société IRH

Ingénieur Conseil, sis 6 rue de l'Ozon, 69360 Sérézin-du-Rhône, Siret 490 646 395 00320, pour un montant global de 1 091 597,00 € HT (TVA 20 %), soit 1 309 916,40 €

TTC.

PRÉCISE que la société IRH Ingénieur Conseil agit en sa qualité de mandataire du groupement

d'entreprises IRH Ingénieur Conseil, ACOCE Avocats, SAS FCL Gérer la Cité et SG

Architecte.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents au dossier dans le cadre

de son exécution.

_____THONON agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus Ont signé au registre : Le Président et le secrétaire de séance Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 septembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 42

Délégués ayant donné pouvoir : 10

Délégués votants : 52

Date de convocation du Conseil : 23/09/2025

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES: M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT **ANTHY-SUR-LEMAN**: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° 2025.00218)

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD FESSY: M. Patrick CONDEVAUX LE LYAUD: M. Joseph DEAGE LOISIN: Mme Laëtitia VENNER LULLY: M. René GIRARD

MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL (est arrivé après la délibération 2025.00218)

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Sylvie COVAC,

Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD (est arrivé après la

délibération n° 2025.00218), Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS: Mme Annelise HERITEAU donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

EXCENEVEX: Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à M. Serge BEL (est partie après la délibération n° 2025.00223)

SCIEZ: M. Michel DAVID donne pouvoir à Mme Fatima BOUVIER

THONON-LES-BAINS: Mme Catherine PERRIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Philippe LAHOTTE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. René GARCIN, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT

_____ THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Adèle ARVIS, Services CA Mme Carole ECHERNIER, Services CA Mme Isabelle PEZOUS, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

Secrétaire de séance

agglomération

N° CC2025.00233

COMMANDE PUBLIQUE / GRAND CYCLE DE L'EAU - MARCHE A PROCÉDURE ADAPTEE N° MAPA-2024-56(SEA) — TRAVAUX RESEAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT ROUTE DES DEVANTS SUR LA COMMUNE DE LE LYAUD - Autorisation de signature du marché

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU le Code de la commande publique (CCP),

VU les dispositions de l'article L. 2123-1 et suivants du CCP relatif aux marchés à procédure adaptée, VU la délibération n° CC2024.00433 du 17 décembre 2024 relative à la constitution d'un groupement de commandes pour les travaux d'enfouissement réseaux « Les Devants » et renouvellement des réseaux humides,

VU la convention constitutive de groupement de commandes entre le SYANE, agissant en qualité de coordinateur, la commune de Le Lyaud et de Thonon Agglomération.

CONSIDERANT le projet d'aménagement de la route des Devants sur la commune de Le Lyaud qui comprend le renouvellement et le renforcement du réseau d'eau potable ainsi que la réalisation d'une extension du réseau d'assainissement.

CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence en date du 11 juin 2025 publié sur les supports de publication suivants : Dauphiné Libéré et le profil d'acheteur du coordinateur « marches-publics.info ».

CONSIDERANT l'engagement de la procédure de passation du marché public par procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

CONSIDERANT la décomposition de la consultation en 3 lots.

CONSIDERANT les travaux assurés par Thonon Agglomération prévus dans les lots 1C et 3C.

CONSIDERANT la durée prévisionnelle des travaux de 12 mois.

CONSIDERANT les offres réceptionnées afférentes à chacun des lots.

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres établi selon les critères de sélection prévus au règlement de consultation.

CONSIDERANT le résultat du classement des offres.

CONSIDERANT la proposition de la commission d'appel d'offres du 28 juillet 2025, en présence de Monsieur Jean-Claude TERRIER pour représenter Thonon Agglomération, portant attribution des 3 lots.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les lots présentés dans le tableau ci-dessous :

Lots	Désignation	Montant TTC (TVA 20%)	Titulaire
1C	Travaux d'eau potable et d'assainissement – Route des Devants – Le Lyaud	586 176,60 €	SARL GIROD TP (74470 Vailly) Siret : 341 879 567 00012
3C	Réfection d'enrobés des réseaux humides – Route des Devants – Le Lyaud	83 379,72 €	COLAS FRANCE – Etablissement de Thonon les Bains (74550 Perrignier) Siret: 329 338 883 04528

PRECISE

que le montant du marché s'élève à 488 480,50 € HT (TVA 20%), soit 586 176,60 € TTC pour le lot 1 avec la société GIROD TP (74470 Vailly), selon le devis quantitatif estimatif (DQE). Les prestations seront rémunérées par application des prix des bordereaux des prix unitaires fixés par le titulaire dans son offre aux quantités réellement exécutées.

agglomération

PRECISE

que le montant du marché s'élève à 69 483,10 € HT (TVA 20%), soit 83 379,72 € TTC pour le lot 3 avec la société COLAS France – Etablissement de Thonon les Bains (74550 Perrignier), selon le devis quantitatif estimatif (DQE). Les prestations seront rémunérées par application des prix des bordereaux des prix unitaires fixés par le titulaire dans son offre aux quantités réellement exécutées.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus Ont signé au registre : Le Président et le secrétaire de séance Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 1 4 OCT. 2025 Publié sur le site internet de l'agglomération, le 1 4 OCT. 2025



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 septembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 42

Délégués ayant donné pouvoir : 10

Délégués votants : 52

Date de convocation du Conseil : 23/09/2025

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES: M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT **ANTHY-SUR-LEMAN**: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD **BRENTHONNE**: M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° 2025.00218)

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD FESSY: M. Patrick CONDEVAUX LE LYAUD: M. Joseph DEAGE LOISIN: Mme Laëtitia VENNER LULLY: M. René GIRARD

MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL (est arrivé après la délibération 2025.00218)

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Sylvie COVAC,

Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD (est arrivé après la

délibération n° 2025.00218), Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS: Mme Annelise HERITEAU donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

EXCENEVEX: Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à M. Serge BEL (est partie après la délibération n° 2025.00223)

SCIEZ: M. Michel DAVID donne pouvoir à Mme Fatima BOUVIER

THONON-LES-BAINS: Mme Catherine PERRIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Philippe LAHOTTE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. René GARCIN, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT

_____ THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Adèle ARVIS, Services CA Mme Carole ECHERNIER, Services CA Mme Isabelle PEZOUS, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

Secrétaire de séance

agglomération

N° CC2025.00234

COMMANDE PUBLIQUE / GRAND CYCLE DE L'EAU - MARCHE A PROCÉDURE ADAPTEE N° MAPA-2025-18(SEA) – TRAVAUX DE REHABILITATION PAR L'INTERIEUR DES OUVRAGES ET DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT - Autorisation de signature du marché

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU le Code de la commande publique (CCP),

VU les dispositions des articles L2123-1, R2123-1 à R2123-8 et L2125-1 1°, R2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique relatives à la procédure adaptée,

VU les marchés définis sous la forme d'un accord-cadre avec maximum passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique, et donnant lieu à l'émission de bons de commande.

CONSIDERANT la compétence eau et assainissement de Thonon Agglomération et la volonté de garantir un réseau de qualité, bien entretenu, robuste, respectueux de l'environnement et conforme aux normes.

CONSIDERANT l'intérêt de disposer d'un accord-cadre travaux permettant la réhabilitation par technique sans tranchée d'ouvrages et de réseaux d'assainissement (eaux usées, eaux pluviales et unitaires) sur l'ensemble du territoire pour atteindre ces objectifs.

CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence en date du 23/06/2025 publié sur les supports de publication suivants : BOAMP, JOUE, profil acheteur de la collectivité marchéspublics.info et son site internet.

CONSIDERANT la durée maximale du marché de 4 ans (selon période initiale 2 ans reconductible 1 fois 2 ans par voie expresse).

CONSIDERANT les offres réceptionnées.

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres établi conformément aux critères de sélection fixés par le règlement de consultation.

CONSIDERANT le résultat du classement des offres.

CONSIDERANT la décision de la commission d'appel d'offres du 09/09/2025 portant attribution des marchés.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'accord cadre MAPA-2025-18(SEA) attribué à

l'entreprise M3R SASU, 91310 LINAS pour un montant maximum de 5 200 000 € HT

(TVA 20 %) pour 4 ans maximum, soit 6 240 000 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents au dossier dans le cadre

de son exécution.

PRÉCISE que les prestations sont rémunérées par application des bordereaux des prix

unitaires fixés par le titulaire dans son offre aux quantités réellement exécutées.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 1 4 0CT. 2025 Publié sur le site internet de l'agglomération, le 1 4 0CT. 2025



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 septembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 42

Délégués ayant donné pouvoir : 10

Délégués votants : 52

Date de convocation du Conseil : 23/09/2025

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES: M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT **ANTHY-SUR-LEMAN:** Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° 2025.00218)

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD FESSY: M. Patrick CONDEVAUX LE LYAUD: M. Joseph DEAGE LOISIN: Mme Laëtitia VENNER LULLY: M. René GIRARD

MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL (est arrivé après la délibération 2025.00218)

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Sylvie COVAC,

Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD (est arrivé après la

délibération n° 2025.00218), Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS: Mme Annelise HERITEAU donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

EXCENEVEX: Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à M. Serge BEL (est partie après la délibération n° 2025.00223)

SCIEZ: M. Michel DAVID donne pouvoir à Mme Fatima BOUVIER

THONON-LES-BAINS: Mme Catherine PERRIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Philippe LAHOTTE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. René GARCIN, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT

____ THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Adèle ARVIS, Services CA Mme Carole ECHERNIER, Services CA Mme Isabelle PEZOUS, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

Secrétaire de séance

agglomération

N° CC2025.00235

COMMANDE PUBLIQUE / GRAND CYCLE DE L'EAU - MARCHE A PROCÉDURE ADAPTEE N° MAPA-2025-22(SEA) – TRAVAUX DE DEVOIEMENT D'EAU POTABLE (DISTRIBUTION), D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES ET PLUVIALES SUR LA COMMUNE DE DOUVAINE, AVENUE DES ACACIAS, CHEMIN SOUS LE BOIS ET CHEMIN DU MAISSE - Autorisation de signature des marchés

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU le Code de la commande publique (CCP),

VU les dispositions des articles L2123-1, R2123-1 à R2123-8 et L2125-1 1°, R2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du CCP relatives à la procédure adaptée,

VU la délibération n° CC002433 du Conseil Communautaire du 28 novembre 2023 adoptant un protocole d'accord pour la construction du lycée à Douvaine et répartissant les missions et actions entre la Région, la commune et l'agglomération dans le respect de leurs compétences respectives.

CONSIDERANT la nécessité de dévoyer sous domaine public l'alimentation en eau potable et les collecteurs d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales dans le secteur du Maisse à Douvaine.

CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence en date du 23/06/2025 publié sur les supports de publication suivants : BOAMP, JOUE, profil acheteur de la collectivité marchéspublics.info et son site internet.

CONSIDERANT la décomposition de la consultation en 3 lots.

CONSIDERANT le délai global d'exécution des travaux porté à 5 mois.

CONSIDERANT les offres réceptionnées afférentes à chacun des lots.

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres établi conformément aux critères de sélection fixés par le règlement de consultation.

CONSIDERANT le résultat du classement des offres.

CONSIDERANT la décision de la commission pour avis du 09/09/2025 portant attribution des 3 lots.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE

Monsieur le Président à signer les trois marchés et tous les documents afférents dans le cadre de leur exécution.

N° lot et désignation	Attributaire	Montant en € HT selon DQE
1 - Travaux de dévoiement d'eau potable (distribution)	BEL ET MORAND TP 74200 ALLINGES	596 982,67
2 - Travaux de dévoiement d'assainissement eaux usées		
3 - Travaux de dévoiement d'assainissement eaux pluviales		

PRÉCISE

que les prestations sont rémunérées par application des bordereaux des prix unitaires fixés par le titulaire dans son offre aux quantités réellement exécutées.

_____ THONON agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus Ont signé au registre : Le Président et le secrétaire de séance Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 1 4 OCT. 2025 Publié sur le site internet de l'agglomération, le 1 4 OCT. 2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 septembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 42

Délégués ayant donné pouvoir : 10

Délégués votants : 52

Date de convocation du Conseil : 23/09/2025

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES: M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT **ANTHY-SUR-LEMAN**: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD **BRENTHONNE**: M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° 2025.00218)

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD FESSY: M. Patrick CONDEVAUX LE LYAUD: M. Joseph DEAGE LOISIN: Mme Laëtitia VENNER LULLY: M. René GIRARD

MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL (est arrivé après la délibération 2025.00218)

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Sylvie COVAC,

Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD (est arrivé après la

délibération n° 2025.00218), Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS: Mme Annelise HERITEAU donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

EXCENEVEX: Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à M. Serge BEL (est partie après la délibération n° 2025.00223)

SCIEZ: M. Michel DAVID donne pouvoir à Mme Fatima BOUVIER

THONON-LES-BAINS: Mme Catherine PERRIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Philippe LAHOTTE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. René GARCIN, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT

_____ THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Adèle ARVIS, Services CA Mme Carole ECHERNIER, Services CA Mme Isabelle PEZOUS, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

Secrétaire de séance

_ THONON

agglomération

N° CC2025.00236

COMMANDE PUBLIQUE / GRAND CYCLE DE L'EAU - APPEL D'OFFRES OUVERT N° AOO-2025-23(EAU) - FUSION DE 2 SYSTEMES DE SUPERVISION (TOPKAPI) ET RENOUVELLEMENT DU PARC

D'AUTOMATES ASSOCIE - Autorisation de signature du marché

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU le Code de la commande publique (CCP),

VU les dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique relatifs à l'appel d'offres ouvert,

VU les marchés définis sous la forme d'un accord-cadre avec maximum passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique, et donnant lieu à l'émission de bons de commande.

CONSIDERANT la nécessité de fusionner les 2 systèmes de supervisions actuelles situés à Perrignier et Thonon en une supervision unique.

CONSIDERANT la démolition à intervenir en mars 2026 du bâtiment accueillant actuellement la supervision en eau potable et les services de l'eau à Thonon-Les-Bains.

CONSIDERANT la nécessité de basculer les automates déjà existant en S4W.

CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence en date du 30/06/2025 publié sur les supports de publication suivants : BOAMP, JOUE, profil acheteur de la collectivité marchéspublics.info et son site internet.

CONSIDERANT l'avis rectificatif publié le 22/07/2025 sur les mêmes supports de publication portant prolongation du délai de consultation afin d'ouvrir à une large concurrence.

CONSIDERANT l'engagement de la procédure de passation du marché public par appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

CONSIDERANT que le marché est lancé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commandes avec un maximum fixé à 350 000 € HT pour la durée totale du marché.

CONSIDERANT la durée maximale des marchés de 4 ans (selon période initiale 2 ans reconductible 1 fois 2 ans par voie expresse).

CONSIDERANT la prise d'effet du marché à la notification.

CONSIDERANT les offres réceptionnées.

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres établi conformément aux critères de sélection fixés par le règlement de consultation.

CONSIDERANT le résultat du classement des offres.

CONSIDERANT la décision de la commission d'appel d'offres du 09/09/2025 portant attribution du marché.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'accord-cadre AOO-2025-23(EAU) attribué à

l'entreprise CALASYS (69140 RILLEUX-LA-PAPE), pour un montant de 313 491,31 € HT

(TVA 20 %), soit 376 189,57 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents au dossier dans le cadre

de son exécution.

PRÉCISE que les prestations sont rémunérées par application de prix forfaitaires et d'un

bordereau des prix unitaires fixés par le titulaire dans son offre aux quantités

réellement exécutées.

_____THONON agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus Ont signé au registre : Le Président et le secrétaire de séance Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 1 4 0CT. 2025 Publié sur le site internet de l'agglomération, le 1 4 0CT. 2025



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 septembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 42

Délégués ayant donné pouvoir : 10

Délégués votants : 52

Date de convocation du Conseil : 23/09/2025

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES: M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT **ANTHY-SUR-LEMAN:** Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD **BRENTHONNE :** M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CERVENS: M. Gil THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° 2025.00218)

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD FESSY: M. Patrick CONDEVAUX LE LYAUD: M. Joseph DEAGE LOISIN: Mme Laëtitia VENNER LULLY: M. René GIRARD

MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL (est arrivé après la délibération 2025.00218)

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Sylvie COVAC,

Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD (est arrivé après la

délibération n° 2025.00218), Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS: Mme Annelise HERITEAU donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

EXCENEVEX: Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à M. Serge BEL (est partie après la délibération n° 2025.00223)

SCIEZ: M. Michel DAVID donne pouvoir à Mme Fatima BOUVIER

THONON-LES-BAINS: Mme Catherine PERRIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Philippe LAHOTTE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. René GARCIN, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT

_____THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Adèle ARVIS, Services CA Mme Carole ECHERNIER, Services CA Mme Isabelle PEZOUS, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

Secrétaire de séance

agglomération

N° CC2025.00237

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE L'ARVE ET DE SES AFFLUENTS (SM3A) - Présentation du rapport d'activité 2024

VU les dispositions de l'article 40 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, et plus particulièrement sa traduction au sein de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A) dont Thonon Agglomération est membre.

CONSIDERANT que le rapport d'activités, obligation légale, est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions de ce syndicat, afin d'améliorer la gestion du risque d'inondation et de préserver l'environnement de notre territoire, portées par le SM3A au cours de l'année 2024.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

PREND acte du rapport d'activités 2024 du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de

ses Affluents (SM3A).

INDIQUE que la présente délibération sera adressée au Président du Syndicat Mixte

d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 1 4 OCT. 2025 Publié sur le site internet de l'agglomération, le 1 4 OCT. 2025



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 septembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 42

Délégués ayant donné pouvoir : 10

Délégués votants : 52

Date de convocation du Conseil : 23/09/2025

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES: M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT **ANTHY-SUR-LEMAN**: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD **BRENTHONNE**: M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° 2025.00218)

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD FESSY: M. Patrick CONDEVAUX LE LYAUD: M. Joseph DEAGE LOISIN: Mme Laëtitia VENNER LULLY: M. René GIRARD

MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL (est arrivé après la délibération 2025.00218)

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Sylvie COVAC,

Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD (est arrivé après la

délibération n° 2025.00218), Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS: Mme Annelise HERITEAU donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à M. Serge BEL (est partie après la délibération n° 2025.00223)

SCIEZ: M. Michel DAVID donne pouvoir à Mme Fatima BOUVIER

THONON-LES-BAINS: Mme Catherine PERRIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Philippe LAHOTTE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. René GARCIN, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT

____ THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Adèle ARVIS, Services CA Mme Carole ECHERNIER, Services CA Mme Isabelle PEZOUS, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

Secrétaire de séance

agglomération

N° CC2025.00238

<u>PREVENTION ET GESTION DES DECHETS - Adoption du Rapport Public annuel sur la Qualité du Service (RPQS) - Exercice 2024</u>

VU le Code Général des Collectivité territoriales et notamment l'article L2224-17-1,

VU la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, VU le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets,

VU le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de Thonon Agglomération.

CONSIDERANT l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 30 septembre 2025 sur ledit rapport.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE

le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de Thonon Agglomération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus Ont signé au registre : Le Président et le secrétaire de séance Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 1 4 CCT. 2025 Publié sur le site internet de l'agglomération, le 1 4 CCT. 2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 septembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 42

Délégués ayant donné pouvoir : 10

Délégués votants: 52

Date de convocation du Conseil : 23/09/2025

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES: M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT **ANTHY-SUR-LEMAN**: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD **BRENTHONNE**: M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° 2025.00218)

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD FESSY: M. Patrick CONDEVAUX LE LYAUD: M. Joseph DEAGE LOISIN: Mme Laëtitia VENNER LULLY: M. René GIRARD

MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL (est arrivé après la délibération 2025.00218)

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Sylvie COVAC,

Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD (est arrivé après la

délibération n° 2025.00218), Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS: Mme Annelise HERITEAU donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

EXCENEVEX: Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à M. Serge BEL (est partie après la délibération n° 2025.00223)

SCIEZ: M. Michel DAVID donne pouvoir à Mme Fatima BOUVIER

THONON-LES-BAINS: Mme Catherine PERRIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Philippe LAHOTTE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. René GARCIN, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT

_____THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Adèle ARVIS, Services CA Mme Carole ECHERNIER, Services CA Mme Isabelle PEZOUS, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

Secrétaire de séance

agglomération

N° CC2025.00239

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) - Exonération des locaux à usage industriel et des locaux commerciaux

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'article 1521 du code général des impôts,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2025-0011 du 27 mars 2025 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,

VU la délibération n° CC000548 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 24 septembre 2019 concernant l'instauration et la perception de la TEOM sur le territoire de l'agglomération.

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire les dispositions de l'article 1521-III. 1 du code général des impôts, qui permettent aux conseils municipaux ou aux organes délibérants des groupements de communes, lorsque ces derniers se sont substitués à leurs communes membres pour l'institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de déterminer annuellement les cas où les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux peuvent en être exonérés. Cette liste des établissements exonérés doit être affichée. Il est précisé que cette exonération annuelle est appliquée pour l'année d'imposition 2026.

CONSIDERANT la liste proposée des locaux à usage industriel et des locaux commerciaux.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

EXONERE

de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année d'imposition 2026, conformément aux dispositions de l'article 1521-III. 1 du CGI, les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux suivants selon le listing joint à la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus Ont signé au registre : Le Président et le secrétaire de séance Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 1 4 0CT. 2025 Publié sur le site internet de l'agglomération, le 1 4 0CT. 2025

agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 septembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 42

Délégués ayant donné pouvoir : 10

Délégués votants : 52

Date de convocation du Conseil : 23/09/2025

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES: M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT **ANTHY-SUR-LEMAN**: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD **BRENTHONNE**: M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° 2025.00218)

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD FESSY: M. Patrick CONDEVAUX LE LYAUD: M. Joseph DEAGE LOISIN: Mme Laëtitia VENNER LULLY: M. René GIRARD

MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL (est arrivé après la délibération 2025.00218)

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Sylvie COVAC,

Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD (est arrivé après la

délibération n° 2025.00218), Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS: Mme Annelise HERITEAU donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

EXCENEVEX: Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à M. Serge BEL (est partie après la délibération n° 2025.00223)

SCIEZ: M. Michel DAVID donne pouvoir à Mme Fatima BOUVIER

THONON-LES-BAINS: Mme Catherine PERRIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Philippe LAHOTTE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. René GARCIN, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Adèle ARVIS, Services CA Mme Carole ECHERNIER, Services CA Mme Isabelle PEZOUS, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

Secrétaire de séance

agglomération

N° CC2025.00240

EXPLOITATION DES DECHETTERIES - Contrat pour la prise en charge des articles de bricolage et jardins

VU l'article L.541-10 du Code de l'environnement,

VU l'article L.541-10-2 du Code de l'environnement,

VU les articles L541-10-1 (14°) et R543-340 (2°) du Code de l'environnement,

VU les articles R541-104 et R 541-105 du Code de l'Environnement,

VU les articles R541-111 à 116 du Code de l'Environnement,

VU la Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire,

VU l'arrêté portant agrément de l'éco-organisme ECOMAISON en date du 21 avril 2022,

VU l'arrêté portant agrément de l'éco-organisme VALOBAT en date du 21 décembre 2023.

CONSIDERANT l'intérêt de la mise en place de la nouvelle filière de collecte et de traitement des Articles de Bricolage et de Jardinage au sein des déchetteries de Thonon agglomération. CONSIDERANT les objectifs de réemploi et de recyclage de cette nouvelle filière.

Monsieur le Président indique que les éco-organismes sont agréés par l'Etat en 2022 et 2023 pour la gestion des ABJ, articles de bricolage et de jardinage. A ce titre, ils mettent à disposition des collectivités des contenants et procèdent à leur enlèvement gratuitement. Ils prennent en charge la formation des agents des déchetteries et versent également, sous certaines conditions, des soutiens financiers au titre de la communication et de la mise en place d'une zone pour les ABJ.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE

Monsieur Le Président à signer la convention avec ECOMAISON ET VALOBAT, éco-organismes agréés par l'Etat pour la gestion des ABJ, Articles de Bricolage et de Jardinage, et tous les actes afférents à celle-ci.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus Ont signé au registre : Le Président et le secrétaire de séance Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 1 4 001. 2025 Publié sur le site internet de l'agglomération, le 1 4 001. 2025